



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Quimper, le 19 juillet 2023

Sécurité routière : bilan des actions de prévention et de dépistage de l'alcoolémie lors du festival des Vieilles Charrues 2023

La préfecture du Finistère a animé, en partenariat avec les Vieilles Charrues et le centre régional d'information jeunesse (CRIJ), un stand de prévention dénommé « le café de Sam » au Festival des Vieilles Charrues édition 2023.

Ce stand a permis d'échanger avec les festivaliers autour de la sécurité routière en général et des dangers de l'alcool au volant en particulier, par l'intermédiaire de 3 ateliers :

- « Quiz » sur la sécurité routière qui sert à tester les connaissances et les acquis du code de la route des festivaliers ;
- « Dose Bar » qui permet de comparer la dose d'alcool servie à la maison avec celle réglementaire servie dans un bar ;
- « Tapis alcool » qui permet aux festivaliers de parcourir et d'éviter des obstacles avec des lunettes simulant la vision après la consommation d'alcool.

Au-delà de ce stand, des moyens de dépistages de l'alcoolémie (éthylotests électroniques et jetables) ont été mis à disposition des organisateurs du festival pour permettre aux conducteurs de se faire dépister (sur les principales sorties ou sur les parkings) avant de reprendre le volant.

A cette occasion, plus de 7 000 tests ont été effectués et environ 1 300 se sont révélés positifs (soit 18 %) : ce sont autant de personnes informées de leur incapacité à prendre le volant avant d'attendre que leur taux retrouve un seuil compatible avec la conduite et légal.

Durant la durée du festival, les gendarmes ont par ailleurs procédé à environ 3 000 tests de contrôles de l'alcoolémie et ont relevés 44 infractions pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique (dont 21 délits, c'est-à-dire supérieur à 0,8 g/l de sang). Les 23 autres infractions ont été

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 90 77 20 20 / 02 90 77 20 21
Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr

des contraventions de 4^e classe (conduite avec un taux d'alcool compris entre 0,5 g/l et 0,8 g/l de sang). Ce chiffre, même s'il reste important, témoigne d'une responsabilisation croissante des automobilistes.